**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1982)
**Heft:** 655

**Artikel:** Radio-TV : blocage mental au Conseil des Etats
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1013246

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

C'est probablement la goutte qui a fait déborder le vase: elle gênait depuis un certain temps par son action tiers-mondiste, ses attaches avec M-Renouveau et nous en passons. Conséquence brutale: une «invitation» à démissionner du parti radical. Sur son refus, la procédure d'exclusion a été engagée. Epilogue à la fin du mois.

Un autre cas, cette fois à Berne. Leni Robert-Bächtold, elle ausi députée radicale au Grand Conseil, vient de dénoncer publiquement les méthodes policières utilisées pour évacuer les environs de l'ancien centre autonome lors d'une manifestation pour sa réouverture le 17 septembre passé.
Quelques détails, peu connus de ce côté-ci de la Sarine. Membre d'une fondation pour l'étude des problèmes de la jeunesse «en mouvement», Leni Robert-Bächtold avait suivi de près la manifestation, sans y participer; elle fut prise dans la rafle finale. Restée jusqu'au bout avec les interpellés alors qu'elle aurait pu quitter les locaux de la police après avoir été reconnue, ce qu'elle a vu l'a révoltée. Or, le municipal de la police à Berne est aussi un radical. L'affaire suit son cours...
Ajoutons que Leni Robert-Bächtold est première des viennent-ensuite de la liste radicale au Conseil national, ce qui atteste qu'elle est connue dans tout le canton, essentiellement pour son activité écologique.

Il y a aussi des «verts» difficiles à digérer au Parti radical.

---

**INDEXATION DES SALAIRES**

# Faites valoir vos créances!

*Le prétexte d'une surévaluation de l'indice, + 2,5% prétendument, prétexte immédiatement saisi par les banques, du moins sur la place de Zurich, pour ne pas compenser intégralement le renchérissement et pour faire pression sur les autres secteurs de l'économie vaut, en perte pour les uns, en économies pour les autres, plus de deux milliards.*

*Pour le prix, il vaut la peine d'y regarder de plus près.*
*D'abord, le principe même d'une reprise.*
*Une reprise est injustifiable, non seulement sur le plan de l'honneteté et de la bonne foi, mais économiquement.*

**LA CONFUSION DE ZURICH**

*Les banquiers de Zurich confondent la surévaluation du calcul de l'indice avec une erreur comptable ordinaire; ils méconnaissent, quand bien meme ils savent s'en souvenir en d'autres circonstances, l'interactivité des faits économiques.*
*La prétendue surévaluation se serait déroulée sur pratiquement cinq ans, dès 1977. Admettons ici, par simplification, qu'elle ait été de 0,5% l'an.*
*A fin 1977, à fin 1978, à fin 1979, etc., la compensation a été obtenue par les salariés. Les entreprises ont vu ainsi augmenter leurs frais généraux et ont répercuté ces charges accrues sur leurs prix.*

*Les banquiers zurichois ne peuvent pas à la fois dénoncer la spirale de l'inflation et méconnaître l'enchaînement prix-salaire-prix!*
*Prenons des secteurs où les charges salariales sont évidentes, de l'ordre de 75%.*
*Depuis 1977, les CFF ont augmenté leurs tarifs; ils s'efforçaient de suivre l'inflation et la croissance des coûts. Augmentation aussi dans les transports publics. Prix plus élevés dans tout le secteur de la santé.*
*Même scénario dans le secteur privé. Par exemple dans le bâtiment où les charges salariales sont lourdes. Dans les services. Et ainsi de suite. Seule l'industrie d'exportation, soumise à la concurrence étrangère, aux variations du franc suisse, n'avait pas la même faculté de report.*

*Dès lors les salariés qui, comme les complaisants employés de banque zurichois, n'auront pas obtenu la pleine compensation du renchérissement, mais qui auront subi une reprise pour «trop payé!», seraient en droit de faire valoir une créance contre toutes les entreprises et sociétés qui ont suradapté leurs prix. Sur chaque facture, ils porteront d'autorité un rabais de 2,5%!*

*Nul doute aussi que les banquiers de Zurich et d'ailleurs qui ont toujours déclaré: «Que baisse le taux d'inflation et nous baisserons les taux hypothécaires», ne saisissent ce prétexte pour rabattre 1/4%.*

*L'intégration des charges aux prix, le poids très variable des salaires dans les charges rendent l'idée même de reprise totalement absurde.*
*Ou plus exactement, elle signifie une baisse du pouvoir d'achat.*

**A. G.**

---

**RADIO-TV**

# Blocage mental au Conseil des Etats

La motion Guntern l'a voulue indépendante et immédiate. La voilà donc en voie de très prochaine création, cette autorité de plainte radio-télévision que le Conseil fédéral voulait instituer plus tard, par l'article constitutionnel (qui perd du coup tout intérêt pratique aux yeux des citoyens).
Leo Schlumpf aurait voulu que les Chambres lui octroient trois postes supplémentaires pour assurer le secrétariat de la future nouvelle commission. Pas question de tourner ainsi le blocage du personnel, a dit le Conseil des Etats, qui s'y connaît en blocage.

Voilà qui promet pour la discussion en décembre sur le budget 1983 et sur l'initiative parlementaire dite du «plafonnement des effectifs».